

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202603/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d’affichage : 25/02/2026 L’an deux mille vingt-six, le 03 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers En exercice : 17
Présents : 15
Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2026 s’est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, L’HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

ATTIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme ROBIN, adjointe, présente la liste des subventions proposées.

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions, décide à l’unanimité d’attribuer les subventions de la manière suivante : - Aux associations :

NOM DE L’ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES PRUILLE	2 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE BOISGEORGIENNE	300 €
AKILTOOR	350 €
GROUPE CHANTANT	200 €
DYNAMIQUES BOISGEORGIENS	500 €
ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES DE L’ECOLE TROMPE-SOURIS	1 000 €
S.G.B. TAEKWONDO	200 €
MONTANT TOTAL	4 550 €

- A la coopérative scolaire : 1 100 €. Ce montant permet de financer le fonctionnement annuel de la coopérative + 1 600 € pour l’aide au financement de la classe de mer. Soit un total de 2700€
- Au RASED (soutien aux élèves en difficulté) : 100 €
- Au CCAS : 5 000 €

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
Martine ROPARS



Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Franck BRETEAU



Date de publication : 05/03/2026